

Le laboratoire Chôros propose un poste de doctorant/e

Par . Le 25 mai 2014

Le thème de recherche du doctorat portera sur la mesure qualitative et quantitative de l'urbanité. Il s'agira de participer à un projet de recherche du laboratoire portant sur la construction d'instruments de mesure robustes des espaces urbains. Une bonne maîtrise des bases conceptuelles des sciences sociales de l'espace est attendue. Le lien permanent entre analyse des données statistiques disponibles et une problématique théorique innovante de l'urbanité constituera une des dimensions essentielles du projet.

La composante cartographique sera très significative dans ce projet et dans les autres aspects du travail du/de la doctorant/e au sein du laboratoire. Le/la doctorant/e devra démontrer une connaissance opérationnelle des outils élémentaires de la cartographie (SIG, Illustrator).

Il sera attendu du/de la doctorant/e qu'il/elle soit pleinement intégrée dans l'équipe et dans la démarche du laboratoire Chôros, qui développe des projets théoriques ambitieux portant notamment sur l'habiter, l'urbanité, la mondialisation, la géographie du politique, l'espace numérique, la psychogéographie et les langages de visualisation spatiale.

Connaissance, au moins élémentaire, du français souhaitée.

Envoi d'un dossier électronique comprenant :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une copie des titres universitaires
- une version électronique du mémoire de master
- d'éventuelles publications

Démarrage : poste disponible au 1er octobre 2014.

Salaire brut annuel : CHF 55 000 environ (45 000 euros env).

Candidatures à adresser avant le 15 juin 2014 à :?choros@epfl.ch, à l'attention de Mme Luana Huguenin.

[Phd-EPFL-Choros-2014-Urbanite.pdf](#)

Pour faire référence à cet article :

« Le laboratoire Chôros propose un poste de doctorant/e », *EspacesTemps.net*, Brèves, 25.05.2014
<https://www.espacestems.net/articles/le-laboratoire-choros-propose-un-poste-de-doctorante/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.